

Swiss ne manque pas d'air

Ces derniers jours, la compagnie d'aviation Swiss n'en finit pas de se répandre dans la presse à coups de pleines pages publicitaires. Pour peu ses dirigeants nous feraient croire qu'ils ont entre les mains une entreprise florissante, respectueuse du personnel et au service de l'ensemble de la population du pays. C'est fou comme l'argent des contribuables donne des ailes à certains... La réalité est malheureusement tout autre.

Rémy Pagani,
secrétaire SSP – Région Genève

Après le coup de force d'octobre dernier des banques du pays – la mise en faillite de Swissair pour racheter à bas prix une partie de cette entreprise, Crossair en l'occurrence –, voilà les dirigeants de cette nouvelle compagnie, étoffée de nombreux avions de Swissair, caracoler sur les milliards octroyés généreusement par la Confédération. De la main gauche, ils soumettent le personnel de l'ex-compagnie Swissair à leur diktat salarial (des diminutions de salaires drastiques) et, de la main droite, ils soulignent leurs objectifs d'excellence et leurs futurs profits.

Inutile de dire que les milliers d'employés qui font vivre au quotidien cette «nouvelle» entreprise sont loin d'être satisfaits. Bien au contraire, la grogne, le service minimum, l'absentéisme, les congés maladie, voire les démissions, sont légion. Un climat délétère règne en maître dans cette nouvelle compagnie Swiss. Et s'il n'y avait que ça!

L'arrogance continue

Le contentieux qui subsiste avec les employés de Swissair qui n'ont pas eu la «chance» d'être transférés dans cette nouvelle compagnie reste entier. En effet, bon nombre de ses employés ont bien reçu une lettre de congé dans laquelle figuraient les montants des plans sociaux auxquels ils avaient théoriquement droit après leurs nombreuses années de service. Pourtant, aucun d'entre eux n'a été payé à ce jour. Tous ont dû faire valoir cette créance dans la masse en faillite de Swissair. Nul doute que, lors de la prochaine assemblée des créanciers, il leur sera proposé une rémunération à hauteur de 5%, voire éventuellement 10%, comme solde de leurs créances. Et encore auront-ils de la chance d'être rémunérés à ce niveau au vu de l'énormité des dettes accumulées...

Quant aux préretraités, ils sont encore plus mal lotis que leurs collègues actifs. S'ils sont encore plus malchanceux, c'est parce qu'ils ne passeront pas en premier rang, mais seront relégués au troisième rang dans la masse des créanciers. C'est dire qu'ils ne toucheront rien lorsqu'il s'agira de se répartir les miettes qui subsisteront de la débâcle de Swissair.

Un mini-plan social financé par la Confédération

Consciente de ce scandale national, la Confédération, par l'intermédiaire de M. Nordmann, a élaboré avec les partenaires sociaux une sorte de plan social financé par le surplus du crédit relais de 740 millions de francs qu'elle avait octroyé à l'entreprise Swissair pour lui permettre de voler d'octobre 2001 au 1^{er} avril 2002, date de la reprise des activités aériennes par Crossair.

Ainsi, dans ce mini-plan social, 30 millions de francs ont été «octroyés» pour payer aux ex-employés de Swissair licenciés une partie de ce qui leur a été promis dans ces fameuses lettres de congé. De même, la somme de 20 millions de francs a été réservée aux préretraités pour leur permettre de subsister jusqu'à leur retraite effective.

Par la presse, ces derniers jours, nous avons appris que l'argent était là, que le crédit relais n'avait pas été totalement dépensé pendant cette période, qu'un solde de 100 millions de francs subsistait et qu'il s'agirait de le répartir, à parts égales, entre la Confédération et pour ce mini-plan social négocié. Pourtant, en se réjouissant d'avoir enfin trouvé un début de solution pour tenter de remédier à ce scandale, aucun journaliste n'a relevé que, contrairement à ce qui avait été promis, à savoir le paiement de ce mini-plan social en septembre de cette année, l'échéance avait été repoussée à la fin de l'année. Ainsi, compte tenu du fait que dans cette affaire nous avons passé de coup de force en coup de force, il est encore loin le temps où nous pourrions compter sur cette somme pour atténuer les graves difficultés financières que traversent, par exemple, nombre de préretraités... Sans oublier que, pour l'instant, la position officielle de la Confédération, et notamment de la Commission des finances du Conseil national, est de ne pas se mêler du paiement du plan social d'une entreprise privée en Suisse. C'est pourquoi, par ailleurs, nous n'avons pas retiré les dossiers des pré-retraités du Tribunal des prud'hommes. Devant cette cour, nous continuons d'exiger des filiales saines la prise en charge de leurs ex-employés forcés de prendre leur retraite anticipée.

Des méthodes patronales ignobles

Sur ce dernier thème, l'injustice est crasse. Voir des filiales comme Swissport se porter aujourd'hui à merveille et refuser de se substituer au SAirGroup pour prendre la relève du paiement des préretraités qui sont, rappelons-le, d'anciens employés ayant travaillé pour certains plus de 35 ans pour ses filiales, est un véritable scandale. Malheureusement, ces méthodes font partie de pratiques patronales ignobles qui ont cours sous le règne du néolibéralisme.